

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 MARS 2020

ILR : SONDAGE AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

Le 2 mars 2020, l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a organisé une conférence de presse pour présenter les résultats d'un sondage mené auprès des ménages luxembourgeois concernant les connaissances du marché de l'énergie. Les résultats du sondage montrent que les consommateurs sont favorables à l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz naturel, mais que peu d'entre eux font jouer la concurrence entre fournisseurs. Les consommateurs se montrent, en outre, prêts à s'investir plus dans la transition énergétique, notamment en achetant de l'électricité verte, en installant des panneaux solaires ou encore en changeant de comportement de consommation.

Ce tout premier sondage a été réalisé entre septembre et octobre 2019 en collaboration avec l'Institut de sondage, TNS Ilres, auprès de 1 212 ménages résidents au Luxembourg. Il avait comme objectif d'analyser le niveau de connaissance et de compréhension des consommateurs luxembourgeois concernant le marché de l'électricité et du gaz naturel.

Favorables à l'ouverture des marchés, mais ne font pas jouer la concurrence

Il ressort du sondage que 8 sur 10 personnes au Luxembourg disent que l'ouverture du marché est une bonne chose. Le sondage montre toutefois qu'ils sont peu nombreux à faire jouer la concurrence entre fournisseurs. Seulement 1 sur 6 ménages déclare avoir comparé les offres d'électricité ou de gaz naturel. En effet, 7% des répondants ont fait des estimations eux-mêmes ou se sont adressés à leur fournisseur, et seuls 4% ont utilisé www.calculix.lu, le comparateur en ligne mis à disposition des consommateurs par l'ILR.

L'ILR rappelle que, depuis la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz naturel en 2007, le consommateur est libre de choisir le fournisseur et l'offre qui convient le mieux à son profil de consommation. Le changement de fournisseur est facile, gratuit, et rapide, n'engendre ni une interruption de fourniture, ni une modification de l'installation auprès du consommateur et n'affecte pas la qualité de l'électricité fournie. Il recommande aux citoyens de comparer les offres disponibles sur le marché en utilisant calculix (www.calculix.lu) et d'identifier ainsi les offres en adéquation avec leurs besoins.

Prêts à changer les habitudes de consommation d'énergie

Le sondage révèle en outre que 84% de l'échantillon déclarent avoir changé ou se disent être prêts à changer leur comportement de consommation pour réaliser des économies sur la facture, et que 74% décaleraient une partie de la consommation vers la nuit pour payer moins. Ce sont surtout les jeunes ménages, composés d'au moins trois personnes, et de nationalité étrangère qui sont davantage enclins à modifier leurs comportements.

Alors qu'une réduction de la consommation est favorable tant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental, consommer au bon moment peut également être bénéfique. D'une part, des investissements dans les réseaux peuvent être évités si on peut décaler les pics de consommation vers des moments (périodes) où les réseaux sont peu utilisés et optimiser ainsi l'utilisation des réseaux de distribution. D'autre part, on peut favoriser les énergies renouvelables en consommant lorsque la disponibilité de ces énergies est abondante et donc le prix du marché de gros est bas.

Or, les offres de fourniture d'électricité actuellement sur le marché, avec un prix uniforme indépendant du moment de la consommation, n'incitent pas le consommateur à changer ses habitudes de consommation. L'ILR appelle les fournisseurs à proposer aux consommateurs des contrats à tarification dynamique, c'est-à-dire des contrats se basant sur des prix qui varient régulièrement en fonction des prix du marché de gros. À noter que les prix sur le marché de gros sont généralement faibles pendant les heures à forte production électrique provenant de sources d'énergies renouvelables. Les contrats à tarification dynamique, qui font toujours défaut sur le marché luxembourgeois, permettraient donc de combiner les aspects écologiques et économiques.

Contact Presse	Maïa Nicté Mazariegos presse@ilr.lu	Tél.	+352 28 228 555 +352 691 60 40 59
-----------------------	---	-------------	--------------------------------------

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.